



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S   P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 345-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA 138-2001**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe,

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 7 juin 2018, le conseil a adopté par résolution le règlement 345-2018 modifiant le règlement de délégation d'autorisation de dépenses de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka 138-2001;

QUE le règlement 345-2018 est entré en vigueur conformément à la loi, le 8 juin 2018

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 8 juin 2018

*Stéphanie Paquette*

Stéphanie Paquette

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens